

Plan des Servitudes d'Utilité Publique (SUP)

Commune de Orly

Service de la
Planification et de
l'Aménagement
Durable

Pôle
Système
d'Information
Géographique et
Valorisation
septembre 2019

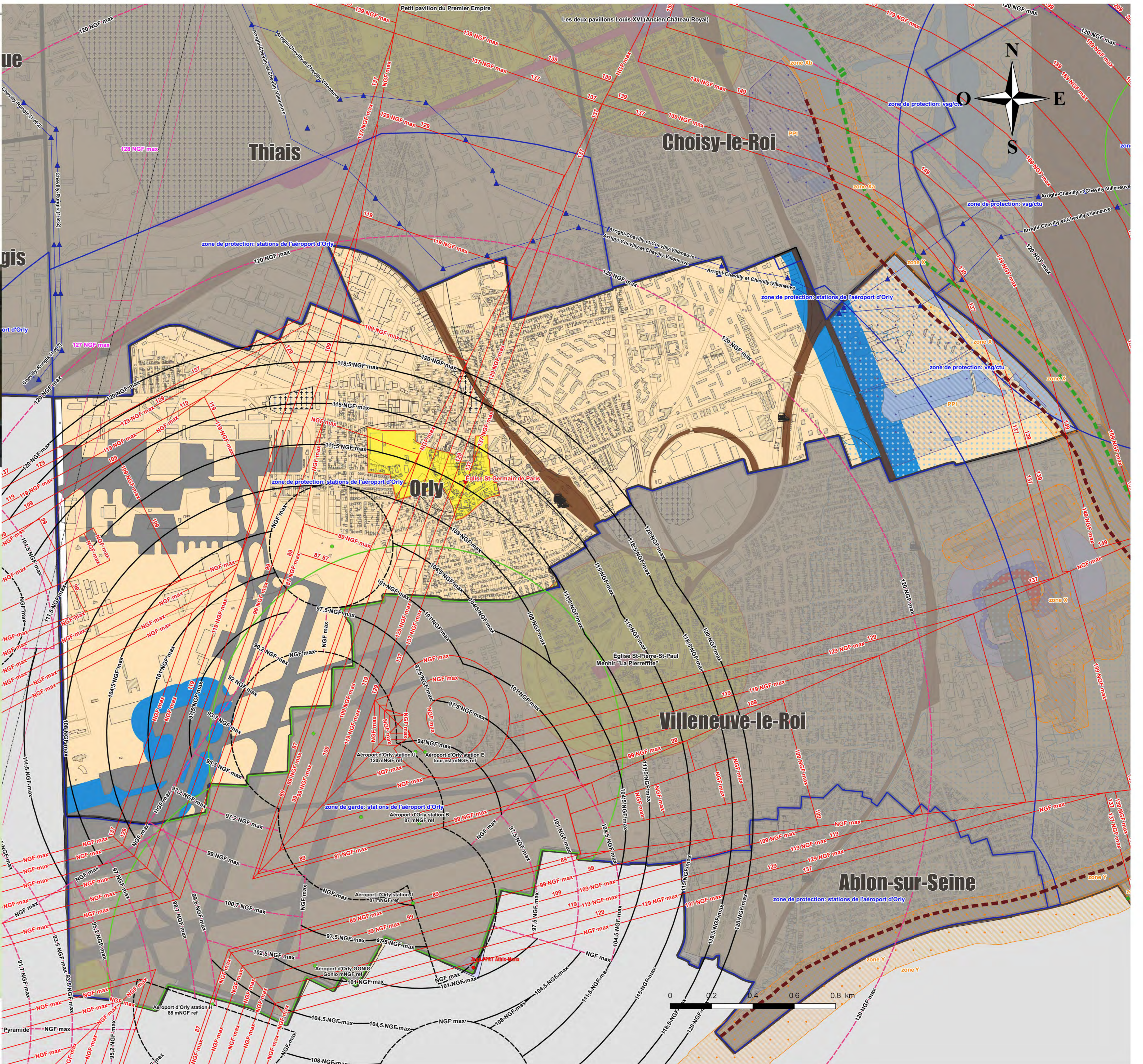


MINISTÈRE DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE
www.developpement-durable.gouv.fr

MINISTÈRE DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES
www.logement.gouv.fr

LÉGENDE :

- AC1 - Servitudes de protection des monuments historiques classés et inscrits**
 - Monument historique classé ou inscrit
 - Périmètre de protection des monuments
- AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de protection des eaux potables et minérales**
 - Périmètre de Protection Immédiat
 - Périmètre de Protection Rapproché
- SUP1 - Maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbure et de produits chimiques**
 - Zone tampon autour de la canalisation
- EL3 - Servitudes de halage et marchepied: conservation du domaine public fluvial**
 - servitude de halage
- T5 - Servitude aéronautique de dégagement**
 - Limite cotée de zone de dégagement
- T1 - Servitude relative aux chemins de fer**
 - Zone ferroviaire
- I4 - Périmètre de servitude autour d'une ligne électrique aérienne ou souterraine**
 - ▲ Pylone
 - ligne électrique
- PT1 - Protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électro-magnétiques**
 - Zone de garde radioélectrique
 - Zone de protection
- PT2LH - Servitudes concernant la protection contre les obstacles des liaisons hertziennes**
 - Zone spéciale de dégagement
 - Faisceaux hertziens
- PT2 - Servitudes concernant la protection contre les obstacles des stations radioélectriques**
 - PT2-1 Zone primaire de dégagement
 - PT2-2 Secteur de dégagement
 - PT2-3 Zone secondaire de dégagement
 - Stations radioélectriques
- PM1F - Plan de prévention des Risques naturels prévisibles d'inondation fluviale**
 - Zone soumise au PPRI
- PM1 - Plan de prévention des risques mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols**
 - Zone soumise au PPRMT (toute la commune)



Sources : IGN 2014BD TOPO; BD PARCELLAIRE; Atlas des patrimoines 2017, UDEA94

Crédits Photos : DRIEA-IFUDEA94/SPAD

Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement de l'Île-de-France.
Unité Départementale de l'Équipement et de l'Aménagement du Val-de-Marne,
12-14 Rue des Andrieux
94000 Créteil
Tel. 01 48 80 26 54
www.diris.de.la.france.developpement-durable.gouv.fr